



Commission européenne
Monsieur Flavien CHRIST
Direction générale Concurrence
MADO 25/23
1 place Madou
B-1049 BRUXELLES

Paris, le 1^{er} mars 2016

Monsieur le Rapporteur,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier, ainsi que Monsieur Olivier COPPENS qui a été à l'initiative de cette rencontre, pour la qualité de l'échange lors de notre réunion du vendredi 19 février dernier au siège de la Représentation Permanente de la Commission européenne à Paris.

Comme vous nous l'avez rappelé, la mise en demeure en date du 22 octobre 2015 a pour objet l'ouverture du marché français de l'électricité et l'avantage jugé « considérable » que constituerait pour EDF la mesure étatique qui lui attribue la plupart des concessions hydrauliques françaises.

Nous comprenons donc que l'action engagée par la Commission européenne viserait à mettre fin à cette présumée « discrimination » par rapport à d'autres acteurs qui souhaiteraient être actifs sur le marché français de l'électricité.

Pour autant, lors de notre échange, vous avez semblé partager notre analyse selon laquelle la création d'un pôle hydraulique national public « in house » serait de nature à mettre fin aux griefs de la Commission européenne. Nous sommes dès lors convaincus que l'ouverture supposée du marché français de l'électricité n'est qu'un sous-jacent à une problématique contractuelle de droit public français.

Comme nous vous l'avons exposé, nous nous sommes maintes fois mobilisés pour exiger du gouvernement français une adaptation de cette contrainte contractuelle, comme l'ont fait d'autres pays de l'Union. Nous ne pouvons que le déplorer et nous regrettons que les opportunités n'aient pas été saisies ces dernières années pour parvenir à cette adaptation, lors de la transformation d'EDF en Société Anonyme ou plus récemment lors des discussions sur la directive « concession ».

Nonobstant, force est de constater que le système électrique européen est aujourd'hui en crise profonde. Son pronostic vital peut être considéré comme engagé puisque cette crise met en risque la capacité d'investissements dans le système électrique du continent et, par conséquent, sa sécurité d'approvisionnement électrique, sa compétitivité énergétique à court et moyen terme, tout en condamnant nombre de citoyens européens à la précarité énergétique.

.../...



Dans ce contexte, nous ne pouvons que rejeter cette approche à l'évidence strictement concurrentielle que les services de la Commission européenne s'évertuent à développer sur la base « d'un marché intérieur libéralisé » tel qu'il a été imaginé dans les années 1990.

Quel bilan tirons-nous des présupposés bienfaits de la concurrence dans le secteur de l'électricité vingt ans après le début du mouvement de libéralisation ? Ce sont tout d'abord les énergéticiens européens dits historiques tels que sont E.On, Engie, Vattenfall, RWE, Iberdrola... qui sont en grande difficulté. Ils ont ainsi perdu 75 % de leur capitalisation boursière en 7 ans, ils ont cessé d'investir en Europe et ils réduisent massivement leurs effectifs. EDF n'échappe pas à ces graves difficultés, sa capitalisation boursière passant de 160 milliards d'euros en 2008 à 22 milliards aujourd'hui.

L'échec du plan « climat-énergie » lancé en 2008 est lui patent pour plusieurs raisons qui trouvent leurs racines dans l'incohérence et l'absence de coordination des politiques européennes. Tout d'abord, la totale déconnexion des objectifs européens de transition énergétique et de politique climatique a conduit à l'injection massive sur le réseau électrique de surcapacités de production d'électricité d'origine renouvelable fortement subventionnées par des fonds publics, sans aucune baisse des émissions de GES, au contraire.

L'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix de production électrique européen, que nous pouvons partager mais qui n'a pas été corrélé à l'obligation de réduction de la consommation d'énergies fossiles fortement émettrices de CO₂, s'est ainsi fait au détriment des énergies peu ou pas carbonées que sont le nucléaire et le gaz, au profit d'énergies fortement carbonées que sont le charbon et le lignite. Ainsi, l'Allemagne qui n'hésite pas à s'afficher comme la championne de la transition énergétique avec l'Energiewende est passée de 4 à 28 % d'électricité renouvelable sans aucune baisse de ses émissions de CO₂ et en relançant la production de charbon (3GW de capacités connectées en 2015).

Par ailleurs, la désorganisation du marché de l'électricité, les conséquences de la faible croissance économique et de la désindustrialisation ou encore la bataille géopolitique mondiale autour des énergies fossiles ont conduit à l'effondrement des cours sur les marchés de gros de l'électricité, de 60 euros le MWh en 2011 à 26 euros aujourd'hui. Cet effondrement a un impact immédiat sur les perspectives d'investissement dans le système électrique européen, pourtant essentielles, puisqu'il est impossible de justifier tout investissement dans un tel contexte déprimé du marché et donc sans signal prix incitatif. Dès lors, l'absence de régulation économique de long terme du secteur de l'électricité condamne l'Europe à ne plus être en mesure d'assurer sa sécurité d'approvisionnement, à long terme mais aussi, plus inquiétant, à court terme.

Enfin et plus grave, les citoyens-consommateurs européens, censés être les premiers bénéficiaires de la « concurrence », voient les prix au détail s'envoler sous l'effet des dispositifs de soutien aux ENR, générant ainsi une forte augmentation de la précarité énergétique.

Pour les salariés, le bilan n'est guère positif sur le front de l'emploi. Les difficultés des opérateurs historiques, qui sont les principaux créateurs d'emplois durables, les ont conduits à engager des plans massifs de réduction d'effectifs et les filières des « énergies renouvelables » sont loin de présenter une performance sociale favorable à une dynamique d'emplois autres que précaires.

.../...



Et tout cela pour un bilan climatique nul alors que l'Europe s'est pleinement engagée dans la dynamique créée par la dernière conférence mondiale sur le climat !

Dès lors, vous comprendrez que nous ne pouvons pas accepter que des outils industriels comme ceux d'EDF et auxquels nous sommes extrêmement attachés puissent être davantage sacrifiés au nom de la concurrence et d'un marché intérieur libéralisé dont l'échec a conduit la Commission européenne présidée par Jean-Claude JUNCKER à mettre l'initiative dite de « l'Union de l'énergie » au cœur de son programme politique.

Nous y sommes d'autant plus opposés que l'entreprise EDF a déjà largement été mise à contribution pour permettre l'émergence de cette même concurrence.

Ainsi, le dispositif de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (AReNH) qui a été mis en place en 2010 par la loi NOME dans un contexte de réorganisation et d'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité a eu pour objectif de permettre aux concurrents d'EDF de disposer d'un accès à la compétitivité du parc nucléaire français. Comme l'a d'ailleurs rappelé l'Autorité française de la concurrence en décembre 2015, « le prix de l'électricité sur les marchés de gros de l'électricité à court terme reflète le coût de l'unité de production marginale, c'est-à-dire la dernière centrale de production utilisée pour satisfaire la demande à un moment donné. Or, les centrales nucléaires jouissent d'un coût marginal significativement inférieur à celui de productions alternatives. Le dispositif AReNH a donc permis aux fournisseurs alternatifs à EDF d'accéder à de l'électricité de base à des conditions équivalentes à celles résultant pour EDF de l'utilisation de ses propres centrales nucléaires ».

Mais, toujours selon l'Autorité de la concurrence, « le prix sur le marché de gros est actuellement inférieur à l'AReNH. La CRE explique ce prix bas par l'injection massive et continue d'électricité produite par les installations d'énergie renouvelable ainsi que la baisse du prix des matières premières. »

On notera au passage que l'AReNH n'a eu aucun effet positif dans le domaine de l'investissement productif.

Nous en concluons donc qu'après avoir facilité l'accès au nucléaire historique via l'AReNH, EDF va aujourd'hui devoir abandonner des pans entiers de son patrimoine industriel hydraulique pour permettre le développement de la concurrence, ce qui est selon nous inéluctablement voué à l'échec.

A ce titre, l'Autorité de la concurrence dans l'avis précité rappelle que « concernant les concessions hydroélectriques, seuls les sites de production de type au fil de l'eau peuvent fournir en base, alors que les barrages de retenues d'eau sont des instruments de couverture de la pointe soumis, en outre à des restrictions d'usage importantes (loisirs, environnement, agriculture, alevage des précipitations) ».

Pour les salariés que nous représentons, ces pratiques de démantèlement successif d'EDF, basées sur des motivations hautement contestables, ne sont plus acceptables !

.../...



Nous contestons donc formellement l'approche choisie par les services de la Commission européenne dans son courrier de mise en demeure du 22 octobre 2015 qui repose sur une photographie instantanée au 31 décembre 2014 de la situation du marché français de l'électricité et qui ne comporte aucune vision dynamique du fait de la fin des tarifs réglementés de vente aux clients professionnels et de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015.

De plus, cette approche ne considère en rien les différents champs d'intervention que représente le modèle énergétique Français. En effet, notamment pour la production hydraulique, très peu de constats sont faits quant à sa valeur dans la diversification et le mix énergétique. L'équilibre et la réactivité qu'elle apporte au système ne le rend que plus fort et plus sûr. Pour preuve l'incident de 2006 (problème sur une ligne d'interconnexion) où la France et particulièrement son parc hydraulique ont permis d'éviter un « Black out » à l'échelle européenne. Ajoutons également son intérêt dans le soutien de la production nucléaire, par le refroidissement nécessaire des cours d'eau ou par sa capacité au « renvoi de tension pour le redémarrage nucléaire » en cas d'incident, ou encore ~~son~~ son utilité pour le développement et l'intégration des nouvelles énergies renouvelables qui complexifient l'équilibrage du système électrique (synchronisation temps réel de la production et de la consommation pour garantir la tenue de fréquence à 50 Hz) à cause de leur intermittence.

Au-delà de la dimension technique du système, l'intérêt public par la gestion des « multi usages de l'eau » n'est également pas pris en compte. Nous réaffirmons que la production hydroélectrique ne se résume pas à des kilowattheures puisqu'elle intervient dans bien d'autres domaines, non rémunérateurs, sur lesquels le modèle actuel place l'intérêt public comme une priorité. La gestion des crues et des mouvements géologiques, son impact sur le tourisme par sa source d'enneigement artificiel ou sa gestion de nombreuses compétitions sportives internationales, son impact sur l'agriculture par la gestion des débits d'irrigation, son impact sur la santé publique par la gestion des ressources en eau potable ou par le soutien des nappes phréatiques et son soutien à l'industrialisation du pays en font un moyen de production essentiel pour l'intérêt de tout le pays.

Pour nous, l'Union de l'Energie doit prioritairement assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Europe, afin de répondre à ses besoins tout en préservant le climat et donc créer les conditions de l'investissement dans les outils industriels, en particulier les actifs de production électrique qui sont les moins émetteurs de gaz à effet de serre, et ce à des coûts qui restent supportables pour les consommateurs-citoyens et les entreprises européennes.

Il y a donc urgence à abandonner le dogme de la « concurrence pour la concurrence » qui démontre tous les jours, et ce depuis vingt ans, son incapacité à répondre aux enjeux, qu'ils soient économiques, climatiques ou sociaux, de la construction d'un véritable système électrique européen au service des citoyens.

Dans cette optique, et convaincus que l'électricité est un bien essentiel aussi spécifique qu'unique, nous sommes tout disposés à faire des propositions à la Commission européenne dans le cadre de ses travaux sur la refonte du modèle économique du système électrique européen (market design) et la mise en place d'un cadre réglementaire résolument favorable à l'investissement industriel et intégrant pleinement les contraintes climatiques.

.../...



Cette démarche doit selon nous davantage intégrer les fondamentaux du système électrique. Ceux-ci sont étroitement liés aux lois de la physique, plutôt qu'à des algorithmes financiers totalement inadaptés à un modèle économique qui repose toujours et encore sur les travaux théorisés par « Ramsay-Boiteux » sur le coût marginal. Cette approche, associée aux enjeux sociaux et sociétaux que représente le secteur par tous ses impacts sous jacents, nous semble être la seule qui permette de répondre au mieux, de façon pragmatique et durable, aux besoins des citoyens européens.

Sur ces bases, un énergéticien comme EDF a su démontrer depuis 70 ans sa capacité à répondre à tous ces enjeux même si les nombreuses lois pour permettre la concurrence et les choix qui en découlent l'ont considérablement affaiblie y compris dans sa capacité à continuer à assurer ses missions de service public. C'est un acteur historique clef pour l'économie française, dans un secteur jusqu'ici créateur d'emplois en particulier pour les jeunes. Mais la dégradation de sa situation économique alors qu'il doit faire face à des investissements massifs essentiels au maintien de la sécurité des approvisionnements électriques de la France et par conséquent de l'Europe exige que cette entreprise ne soit pas davantage fragilisée.

Il y a donc urgence. C'est pourquoi nous souhaitons que la Commission européenne réfléchisse à une solution telle un « moratoire » au sujet des concessions hydrauliques dans l'attente des effets d'une politique européenne de l'énergie qui serait à la hauteur des enjeux.

Cette approche pragmatique et réaliste de la part de la Commission européenne serait de nature à rassurer les salariés qui, en plein débat sur la place de la Grande-Bretagne au sein de l'Union, pourraient demain ne pas hésiter à soutenir une démarche analogue pour la France lors des prochaines échéances électorales.

Nous restons à votre entière disposition pour continuer plus avant nos échanges et envisager une voie favorable à l'ensemble des parties.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Rapporteur, l'expression de nos sincères salutations.

FCE CFDT
Dominique
BOUSQUENAUD
Secrétaire général

CFE-CGC Energies
William
VIRY-ALLEMOZ
Secrétaire général

FNME-CGT
Virginie
GENSEL-IMBRECHT
Secrétaire générale

FNEM-FO
Vincent
HERNANDEZ
Secrétaire général